

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur:—A. E. AUBRY.

Editeur-Propriétaire:—J. T. BROUSSEAU.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Nouvelles d'Italie.

On écrit de Rome, 1er décembre:

La situation des Piémontais à Naples empire chaque jour; elle deviendra bientôt intolérable, parce que l'impopularité du gouvernement de Victor-Emmanuel fait de plus en plus des progrès tels que les journaux italiens ne cherchent plus à dissimuler le fait. Il se conviendrait; seulement ils demandent que l'on mette le royaume de Naples en état de siège et que l'on se montre sans pitié pour tous les ennemis du nouvel ordre de choses établies. Ces vœux sont parfaitement écoutés et exécutés par les Cialdini et consors. Ce qui n'empêche pas la réaction de faire son chemin, malgré les fusillades et aussi à cause des fusillades, elle est un peu partout aujourd'hui, dans la capitale comme dans les provinces, dans les classes élevées comme chez le peuple. On commence à se lasser d'un régime qui n'apporte que la ruine et la misère, la perte de la nationalité et de la prospérité proverbiale du pays.

Vous savez que quelques patriotes napolitains se sont plaints amèrement de voir toutes les charges enlevées, et les hauts emplois devenir la proie des Piémontais, qui ont pris la douce habitude de considérer les pays annexés comme des provinces conquises. L'un d'eux portait ses doléances à ce sujet jusqu'aux pieds de son Excellence, l'excellent dictateur Farini, le conjurant de vouloir bien ménager les susceptibilités du pays dans l'intérêt de la grande cause italienne; et le regent du docteur omnipotent la déclaration suivante:

« Puis-je faire autrement? est-ce possible? Nous n'avons que des ennemis. Tenez, trouvez-moi, si vous le pouvez, un demi-douzaine de Napolitains honnêtes qui ne soient pas réactionnaires et je les nomme, sur-le-champ, «aux fonctions que vous désignez.» Voilà la situation telle qu'elle est. Une réaction sourde partout, une méfiance générale. Avec cela, dites-moi si un gouvernement qui n'est pas encore fondé, est possible? On n'en prendra pas moins que le vote en faveur de Victor-Emmanuel était unanime! L'accord est vraiment touchant.

La note du cardinal Antonelli, aux diverses puissances, pour dénoncer l'odieuse invasion des Marches et de l'Ombrie et protester contre l'annexion par le vote populaire, vient de paraître dans son intégrité. Ce qui a nécessité cette publication, ça été les modifications apportées à cette note diplomatique par la traduction peu fidèle qui en a été faite.

Le conseil du comité du dîner de Saint-Pierre a obtenu, au commencement de la semaine, une audience du Saint-Père et a déposé, entre ses mains, les sommes recueillies par lui depuis le 1er septembre jusqu'au 22 novembre et qui atteignent le chiffre de 11,500 scudi, soit 61,750 francs. L'empressement est toujours grand et ce sont les petites bourses qui donnent la grande majorité des offrandes.

Mgr l'archevêque de Tours vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse la lettre pastorale suivante pour recommander l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre:

Nos Très-Chers Frères, Il y a bientôt deux ans, quand l'horizon commençait à se charger de nuages, les cœurs chrétiens avaient un vague pressentiment des malheurs qui menaçaient la sainte Église.

Toutes nos craintes, depuis, se sont amplement réalisées. Les événements les ont de beaucoup dépassés.

Il serait inutile de remettre sous nos yeux le tableau que nous avons plusieurs fois tracé des maux de la Religion; chacun les voit, il suffit d'ouvrir les yeux. Mais nous ne pouvons nous empêcher de faire une réflexion qui peut servir de leçon à plusieurs: quand les évêques, qui sont les sentinelles de l'Église, observant d'un œil vigilant la marche des choses, signalaient hautement le danger, que de gens, les uns par ignorance ou timidité, les autres avec mauvaise foi, nous accusaient d'exagération! On nous reprochait alors d'agiter les consciences, de troubler le pays par de vaines alarmes, et de nous faire par là les auxiliaires des mauvais passions.

Il est facile de juger maintenant si nos étions de faux prophètes et si nos appréhensions étaient sans fondement.

Voilà tous les catholiques du monde placés en présence de cette désolante alternative, ou de voir bientôt notre chef errant et sans asile sur la terre, ou ce qui serait plus triste encore et que Dieu ne permettra pas, de le voir humilié, sans indépendance, sans liberté, sous la protection d'un roi d'Italie.

Tel est l'abîme où nous ont conduits l'esprit des révolutions et les rêves de ces hommes pour qui les croyances des peuples ne sont rien, qui méprisent toutes les traditions du passé, et s'imaginent qu'ils peuvent renverser de fond en comble la société pour la refaire selon leur fantaisie, comme on reconstruit un vieil édifice ébranlé par le temps.

Faut-il, après cela, s'étonner si les esprits paraissent agités d'une inquiétude

profonde que rien ne peut dissiper? On a renoncé l'une des colonnes de l'ordre social en touchant à l'existence de la Papauté, et la secousse s'est communiquée à tout le reste. La crainte et la tristesse sont partout: les chrétiens et tous ceux qui aiment la paix se demandent où nous allons, et quel sera le terme des difficultés religieuses qui se multiplient et se compliquent chaque jour davantage.

Cette perturbation, portée dans les consciences par les attentats de la révolution, ne s'apaisera pas de sitôt, ou plutôt elle deviendra de plus en plus générale, à mesure que les catholiques verront se dérouler les conséquences de la situation qu'on veut faire au chef de l'Église. La génération actuelle ne verra pas la fin des troubles auxquels les âmes sont en proie, si les choses sont laissées à l'impulsion qu'on leur a donnée, et que la Providence, par une intervention directe, n'amène pas une plus prompte et favorable solution.

Au milieu de tant de sujets de tristesse, N. T. C. F., élevons nos pensées en haut, et mettons toute notre confiance en Dieu, qui ne délaissera pas son Église. Que de princes, que de peuples, que d'ennemis de tout genre elle a vu passer devant elle depuis dix-neuf siècles! Nul doute qu'il ne soit dans sa destinée d'en voir passer bien d'autres encore. Ce qui n'est pas moins assuré, c'est que les injustices et les violences commises contre elle n'ont jamais porté bonheur à ceux qui s'en sont rendus coupables. Le jugement du Seigneur peut être retardé, mais il s'accomplira au temps marqué. Alors, soyez attentifs, et vous verrez éclater la justice divine.

La punition des fautes ordinaires est renvoyée le plus souvent dans l'autre vie, de peur que le châtiement immédiat trop fréquemment appliqué ne troublât l'ordre de la liberté humaine sagement établi de Dieu. Mais il est des crimes d'un ordre supérieur, s'il est permis de les nommer ainsi, qui attentent aux grands principes de la vérité et de la morale, et qui pour cela même tendent à la perversion de l'humanité; ces crimes doivent recevoir dès cette vie une répression temporelle, afin que la conduite de la Providence ne devienne pas un scandale pour les faibles, et que la vertu ne soit point découragée.

On lit dans les Nationalités:

Proclamation de Victor-Emmanuel aux peuples de la Sicile.

C'est avec l'âme profondément émue que je mets le pied sur le sol de cette île illustre, qui, autrefois, comme un présage des destins présents de l'Italie, eut pour prince un de mes aïeux, qui de nos jours, élu pour son roi mon frère regretté, et qui, aujourd'hui, m'appelle, par son suffrage unanime, à étendre sur elle les bienfaits de la liberté et de l'unité nationale.

De grandes choses se sont accomplies en peu de temps; de grandes choses restent encore à accomplir; mais comptant sur l'aide de Dieu et sur la vertu des peuples italiens, nous espérons arriver à l'accomplissement de cette magnifique entreprise.

Le gouvernement que je vous apporte sera un gouvernement de réparation et de concorde; il respectera sincèrement les droits de la religion, maintiendra intactes les vieilles prérogatives qui font l'ornement de l'Église sicilienne et le soutien de l'ordre civil; il jettera les fondements d'une administration qui établira les principes de moralité indispensables à toute société bien réglée, et qui développant progressivement les principes d'économie sociale, fera refluer la fertilité de son sol, le commerce et l'activité de la marine, et fera jouir tous les habitants de ces dons que la Providence a largement répandus sur cette terre privilégiée.

Siciliens! Votre histoire est l'histoire des grands faits et des généreuses entreprises; le temps est venu pour vous, comme pour tous les Italiens, de monter à l'Europe que si nous avons eu à conquérir par la valeur l'indépendance et la liberté, nous avons aussi à les conserver par l'accord et par les vertus civiles.

Palermo, 1er décembre 1860.

VICTOR-EMMANUEL.

Le ministre des affaires étrangères du roi François II a adressé à ses représentants auprès des grandes cours de l'Europe la dépêche suivante:

Gaète, 12 novembre.

« Excellence, « Bien que la révolution des Deux-Siciles ait conduit à terme avec une merveilleuse rapidité la ruine complète du royaume, que d'iniques et mystérieux artifices préparèrent de longue main, cependant la majesté du Roi, notre auguste maître, n'a jamais cessé de lui résister, et, dans cette œuvre non moins glorieuse qu'infortunée de résistance persévérante, et il a été fait d'héroïques efforts de constance et d'énergie qui resteront comme un monument éternel dans notre histoire.

« Sa Majesté était excitée par la con-

science de deux devoirs fortement enracinés dans son âme royale, dont les nobles pensées s'inspiraient plus que jamais à cette loi morale qui est la règle suprême des actions des hommes et surtout des princes.

« Ces devoirs sont :

« 1. L'obligation de conserver et de défendre la monarchie des Deux-Siciles, auguste héritage qui lui fut confié par ses ancêtres.

« 2. Le respect de ce lien fraternel qui devrait unir les monarches ensemble à raison de la mission divine qui leur est commune et de la conformité de leurs intérêts.

« Il n'est pas nécessaire de raisonner longuement de la première obligation qui incombait à Sa Majesté, ni de la manière dont elle fut accomplie.

« Tout gouvernement qui a des siècles d'existence, trouvant sa raison d'être en lui-même, dans les traditions historiques et dans les conditions des peuples, considère comme son premier devoir celui de se maintenir, de se défendre et de combattre quoique en menace l'existence.

« Maintenant, tout le monde sait comment l'armée, minée et décomposée par les manœuvres perfidieuses de la révolution, la marine désertée et perdue, la trahison et l'indiscipline qui avaient pénétré jusque dans la cour et dans le conseil, signalaient épouvantablement une catastrophe imminente et une dissolution totale du royaume.

« Cependant le roi N. S., résistant avec un héroïque courage aux vifs conseils de ceux qui l'invitaient à une fuite honteuse, s'entretint dans les premiers boulevards du royaume, et là, mettant en œuvre toute son activité et son étude, réussit en très-peu de temps à réunir et à reconstruire une armée très-peu nombreuse, mais d'une fidélité et d'un courage capable de pouvoir tenter de nouveau le sort des combats.

« Les glorieuses entreprises de cette poignée de braves sont connues de toute l'Europe, et même la presse menteuse et malveillante de la révolution ne sut ou n'osa pas les démentir.

« L'ennemi fut repoussé dans ses attaques et chassé de ses fortes positions, les princes royaux exposèrent aux dangers leur vie précieuse sur les champs de bataille où se célébrèrent les victoires de leurs aïeux; le Roi lui-même se signala le premier parmi les combattants et vit tomber à ses côtés les martyrs qui s'immolaient pour la cause sacrée.

« La révolution en fut frappée et confusée; le peuple fidèle, qui souffrait impatiemment son joug tyrannique, commençait à s'agiter, et tout présageait le retour triomphal du Roi légitime dans le sein de sa capitale, lorsqu'un autre souverain, parjure et déloyal, à la tête d'une armée puissante, descendait tout à coup dans les États du Roi afin d'appréhender à toute l'Europe que cette révolution était son œuvre et qu'il ne voulait pas en perdre le fruit honteux.

« Alors, force fut de renoncer à la première pensée de la guerre, de se limiter seulement à la défensive, ne pouvant pas, avec une petite armée, déjà fatiguée par les privations et les dangers soufferts, marcher en avant en laissant derrière elle un ennemi fort et discipliné qui venait l'attaquer.

« Une série de retraites stratégiques, parmi lesquelles l'armée piémontaise ne put pas compter une victoire décisive, fut des lors entreprise, et les troupes royales se virent en partie forcées à traverser les frontières pontificales et en partie à se réfugier sous les murs de Gaète.

« Au moment où je vous écris, il ne reste plus au Roi que les seules forteresses de Gaète et de Messine, derniers boulevards de l'autonomie de ce royaume, jadis si puissant et si beau, des Deux-Siciles.

« Ils se sont défendus avec cette constance et cette bravoure qui sont les vertus propres à l'auguste dynastie des Bourbons. Mais comme la résistance des forteresses dépend nécessairement de mille circonstances diverses qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer, il est assez probable que cette défense ne pourra pas être aussi longue que les souverains de l'Europe semblent le désirer.

« Et quand l'heure fatale et inévitable de la reddition sera venue, notre auguste souverain, au milieu des larmes des fidèles et avec cette résignation pleine de dignité qui est un caractère distinctif de son auguste famille, descendra de son trône et se souviendra avec une juste et noble fierté de n'avoir failli à l'accomplissement d'aucun de ses devoirs.

« Il me reste encore à examiner si S. M., en payant généreusement la dette qui l'unissait aux autres souverains, en a reçu en échange ces secours et ces bons offices qu'il avait droit d'attendre; vous comprendrez que cette tâche sera aussi facile est concluante que la première.

« Depuis sept mois que la révolution triomphe dans le royaume, toujours plus ouvertement favorisée par un gouvernement pervers et parjure, le Roi, notre maître, n'a pu rien obtenir de la part des souverains de l'Europe, auxquels il espérait que sa cause était chère, si ce

n'est des expressions inefficaces d'affectueuse sympathie.

« Les graves périls d'une belle armée, les pressantes et dernières pénuries du Trésor royal, les violations effrontées du droit des gens, l'ambition illimitée d'une révolution qui ne s'arrêtera jamais, tout enfin fut exposé aux yeux des grandes puissances de l'Europe, et à tout elles ne surent ou ne voulurent répondre que par des vœux ou des conseils.

« Ni les intérêts des dynasties, ni les dangers communs, ni ceux des anciennes amitiés et alliances ne furent capables de dissuader les cabinets européens de cet indifférentisme politique dont ils ont fait preuve en assistant impassibles à la chute d'une monarchie séculaire.

« L'empereur des Français seul (et c'est un devoir pour nous de justice et de reconnaissance de l'avouer hautement), donna le généreux exemple de vouloir sortir de cet état d'universelle apathie. La loyale et monarchique Angleterre osa le lui reprocher amèrement, tandis que les autres cabinets se limitaient à le laisser se risquer seul dans la magnanime entreprise qu'il tentait.

« L'envoi de l'escadre française dans les eaux de Gaète, et l'accueil fraternel fait aux restes fidèles et valeureux des troupes royales sur le territoire pontifical par les soldats de la France, sont des résultats qui resteront à jamais gravés dans le cœur du Roi, notre souverain, et dépassent de beaucoup les prestations d'amitié offertes à S. M. par le reste de l'Europe.

« Le Roi, notre souverain, espérait, en dernier lieu, que la réunion de Varsovie amènerait à l'idée d'un congrès européen, qui seul aurait pu mettre un terme aux violences brutales de la force qui renverse et se moque de toutes les lois les plus sacrées et les plus anciennes; un nouveau principe de la souveraineté populaire dont on fait un si étrange abus, il fallait donner pour contrepoids l'antique droit public qui est le fruit de la sagesse et de la morale des siècles, afin que de la discussion pacifique de ces principes opposés et de l'impartial examen de tous les prétextes naquit un ordre nouveau concordant avec les principes et acceptable par les peuples rentrés dans la sagesse et la paix.

« En dehors de la mise en pratique de cette grande idée, il n'y aura jamais de paix pour l'Europe. Tout système qui se limiterait à vaincre l'obstacle matériel aux intérêts présents ouvrirait le chemin à la révolution qui se propose le renversement successif de tous les trônes, puisqu'on se détacherait de cette grande unité de principe qui fait la sauvegarde des couronnes et la garantie de la paix et la prospérité des peuples. Ces principes admis, Votre Excellence sentira aisément de quelle douleur devra être oppressé notre auguste souverain, quand elle saura qu'un si beau dessein restera nul par le fait des puissances, qui considéreraient avant tout leurs rancunes particulières et des questions d'importance secondaire, au lieu des grands principes de l'ordre universel et de la sécurité des trônes.

« En conséquence, au nom du Roi, je vous charge d'être le propagateur de l'idée que je vous expose auprès du cabinet près duquel vous êtes accrédité, et si elle n'est pas appréciée comme nous l'entendons, de demander formellement au ministre des affaires étrangères les intentions de son gouvernement relativement à la crise dernière et imminente de la monarchie.

« D'après cet ordre souverain, vous donnerez copie et lecture de la présente dépêche au même ministre, et vous me ferez savoir soigneusement le résultat de cette communication qui servira au Roi de règle de conduite pour l'avenir.

« Signé: CASELLA. »

On lit dans une correspondance adressée de Rome à la Gazette de France:

« Nous sommes maintenant parfaitement édifiés sur les causes qui ont amené la retraite de l'armée napolitaine dans les États de l'Église. Quelques uns des indignes qui la commandaient devaient la livrer aux Piémontais après avoir pris toutes leurs mesures pour la faire tomber dans les mains de ceux-ci. Les soldats ont refusé de suivre les traites; c'est alors que, sur l'ordre du Roi, ils se sont réfugiés dans le Patrimoine. Les armées de ces régiments et d'autres personnes bien en position d'avoir vu et mesuré les choses, et qui se trouvent aujourd'hui dans la ville de Rome, ont vu le public au courant de toutes ces infâmes manœuvres.

« Trente-cinq mille ducats ont été donnés pour acheter seulement un colonel de régiment. On voit que les cent cinquante derniers millions demandés par M. de Cavour aux chambres piémontaises ont été employés.

« Le prétorianisme vénal est donc inauguré désormais en Europe. Nous avons vu dans ces derniers temps des révolutions militaires presque justifiées par les événements antérieurs. Mais nous ne connaissons pas encore le hideux spectacle de tout un corps d'officiers supé-

rieurs se vendant à beaux deniers comptants. Terrible leçon pour les rois! S'ils ne l'ont pas comprise, c'en est fait d'eux; il n'y a plus qu'à leur dire, comme le prophète: Que ce qui doit mourir aille à la mort, et que ceux qui demeureront se dévouent les uns les autres. Depuis longtemps Montesquieu a prédit que les États modernes périraient par les armées, ces forces aveugles, comme il les appelle. Le monde a vu avec effroi deux ou trois défilés de ces catastrophes. La dernière serait la plus abominable de toutes; mais à Naples, elle a été en quelque sorte vengée par la fidélité et l'héroïsme de l'humble soldat contrastant avec la perfidie et la lâcheté de quelques chefs.

On écrit de Turin à l'Union:

« On a des rapports très fâcheux de Naples, de la Sicile, voire même de la Lombardie et de la Toscane; les députés de ces provinces ne seraient pas préparés à se rendre tous les ans à Turin, et y passer cinq ou six mois pour servir aux caprices des ministres. De grandes villes d'une importance historique bien plus grande que celles de Turin, ne pourraient pas souffrir longtemps de se voir oubliées et réduites au rôle passif de villes de province. Les populations, contenues jusqu'à présent par l'espoir d'une organisation plus conforme à leur dignité et à leurs intérêts, éclateraient bientôt si elles avaient la certitude que l'état de choses qu'on leur a fait devoir durer pour toujours. M. Farini écrit à M. de Cavour qu'il faut à Naples et en Sicile un Parlement; M. Riccaoli veut un parlement pour la Toscane; enfin Milan réclame quelque chose de semblable pour la Lombardie.

« Les garibaldiens réchauffent cet esprit de division déjà si profondément enraciné chez les Italiens, et ils vont jusqu'à demander une Constituante, car, disent-ils, le comte de Cavour, avec son gouvernement despotique, ne fera jamais ce que réclament les vrais intérêts de l'Italie. Les demandes, les rapports, les correspondances qui arrivent chaque jour, ne laissent plus aucun doute que le gouvernement de Turin, s'il veut garder encore quelque temps en paix ses nouvelles provinces, devra créer au moins quatre parlements; à savoir: un à Naples en Sicile, un troisième à Florence et un quatrième à Milan. La question des conseils des ministres a passé au Conseil d'État, et le comte de Cavour a prié son président de la faire étudier aussitôt, car il était de toute urgence de présenter au Parlement des dispositions législatives à cet égard. Le Conseil d'État s'est déjà occupé de cette grave question; mais les difficultés sont si nombreuses et si grandes, que le comte de Cavour aurait pris le parti d'attendre le retour du Roi pour lui conseiller quelque mesure extra-légale.

« Les travaux du palais Carignan se poursuivent nuit et jour; mais avant Noël, il est impossible d'avoir la salle des séances achevée. On prépare les listes électorales et les nominations des sénateurs, qui, cette fois, atteindront le chiffre de 300, et l'on pense que le Parlement pourra se réunir à la mi-février. La question de la Constituante sera soulevée dans les premières séances par les garibaldiens, et repoussée par les cavouriens. Le sort en dépendra des prochaines élections.

« Les travaux du palais Carignan se poursuivent nuit et jour; mais avant Noël, il est impossible d'avoir la salle des séances achevée. On prépare les listes électorales et les nominations des sénateurs, qui, cette fois, atteindront le chiffre de 300, et l'on pense que le Parlement pourra se réunir à la mi-février. La question de la Constituante sera soulevée dans les premières séances par les garibaldiens, et repoussée par les cavouriens. Le sort en dépendra des prochaines élections.

On écrit de Turin au Journal des Débats, 4 décembre:

« S'il faut en croire les apparences, la question de la Vénétie s'engagera comme s'est engagée celle de Naples et celle de l'État romain. Les comités d'émigration vont se combiner et former un comité central à Turin. D'autre part, la souscription appelée *denier d'Italie* va être appliquée spécialement à la Vénétie. C'est ainsi que les choses ne sont passées pour tout le reste de l'Italie. Il sera peut-être difficile au gouvernement d'arrêter le mouvement, si toutefois telle est son intention, ce qu'il est impossible de savoir en ce moment.

« Quant à Rome, on fait signer dans le midi de l'Italie une pétition adressée au Roi, à l'empereur des Français et au ministre anglais pour obtenir l'évacuation de Rome. Cette pétition paraît avoir du succès. Certains journaux en publient le texte. Il me paraît inutile de vous l'envoyer. Chacun comprend comme nous les arguments que l'on peut faire valoir.

« On se préoccupe depuis assez longtemps du titre que devra prendre Victor-Emmanuel. Tout le monde est à peu près d'accord pour lui donner le nom de roi d'Italie; mais M. de Cavour, qui tient beaucoup plus au fond des choses qu'à l'apparence, n'est nullement pressé de changer le nom que porte son souverain et la qualité en vertu de laquelle il est reconnu par toute l'Europe. Cet homme d'État comprend que le changement de titre de Victor-Emmanuel entraînerait peut-être plus de difficultés en ce moment que la conquête de tout un royaume.

On écrit de Gaète, le 23 novembre:

« Le siège de Gaète s'annonce comme devant durer autant que celui de Troie. Voilà presque trois semaines que les Piémontais sont devant nos remparts, et ils ne nous donnent pas de leurs nouvelles. Combien sont-ils? nous l'ignorons, et l'on n'a pas essayé des sorties pour l'apprendre. Quels sont les motifs de leurs lenteurs? Nous sommes aussi embarrassés pour nous les expliquer. Nous avons vu les navires sardes débarquer du matériel; mais peut-être est-il insuffisant et incomplet? Les travaux préparatoires pour l'établissement des batteries qui doivent battre les murs sont exécutés par un bon nombre d'ouvriers; mais le feu de la place ne manque pas de précision, et les projectiles causent du ravage. De moments en moments, aussitôt qu'on aperçoit un groupe de Piémontais, une bombe ou une grenade arrive juste à point, et nous voyons le terrain s'évacuer. Tous les jours l'ennemi transporte des blessés, l'ennemi a bien essayé aussi les bombes, mais elles n'ont pas produit de mal, et, en outre, elles n'ont été jetées qu'en très petit nombre. De la sorte, l'affaire n'a encore été qu'un jeu. Nous supposons pour tant que Cialdini ne reste pas inactif; nous nous attendons à voir démasquer un de ces quatre matins toute une ligne de batteries d'une extrémité à l'autre de la langue de terre. Il serait bon de s'assurer au plus vite de l'état des choses. J'ai lieu de croire qu'une sortie ne tardera pas à être tentée. Les troupes sont maintenant reposées, et l'ennemi sait parfaitement que la garnison est assez nombreuse pour qu'on puisse sans inconvénient en détacher un corps considérable d'opération. Le général Bosco, arrivé ces jours derniers, au moment où d'autres généraux se retireraient lâchement, a relevé la confiance du soldat. Toutes les troupes se sont hâtées de prendre le ruban de la médaille non encore frappée, qui doit rappeler la campagne de septembre et octobre 1860 et les combats de Cajazzo, Santo Angelo, Trifrisco et Santa Maria. Les chasseurs demandent qu'on fasse vite des sorties. Tout présage donc que le siège de Gaète sera rude. Celui de 1806 a duré plus de six mois, si ma mémoire ne me trompe. Or, les Piémontais ne sont pas des Français. Mais les honnêtes gens tremblent toujours que la trahison, qui a joué un rôle si décisif à Palerme, en Calabre, à Naples, à Capoue et sur le Garigliano, n'ait monté ici un de ses coups.

« Du côté de la mer, nous sommes libres. Les escadres française et espagnole s'en allistent-elles, les bâtiments piémontais ne s'approcheront pas de trop près des batteries. Cette fois, il ne s'agit plus d'Ancone; les remparts de Gaète ne s'entament pas d'un coup de dent, et ils sont formidablement hérissés.

« Le Roi, son oncle, le comte de Trapani, et ses frères, les comtes de Trani et de Caserte, sont admirables de courage et d'activité. Ils se multiplient aux batteries; à toute heure de la journée, on est certain d'y rencontrer un de ces princes donnant des ordres, faisant exécuter des travaux pour l'achèvement des défenses, ou pointant lui-même une pièce de canon. Je ne sais si la monarchie est condamnée à succomber dans ce suprême combat; mais Sa Majesté et leurs Altesses pourront se rendre le témoignage d'avoir rempli jusqu'au bout leur devoir envers leur maison, envers leurs peuples, et j'ajoute envers l'Europe, qui ne semble pas comprendre que son repos se joue en Italie. La jeune Reine ne quittera pas le Roi durant le cours de cette héroïque épreuve.

« Quant aux autres frères et sœurs de François II, ils viennent de se retirer à Rome avec la Reine-douairière. La comtesse de Trapani, princesse toscane, est partie pour la même destination avec ses enfants. La Reine est restée et restera.

« Le corps diplomatique s'est pareillement transporté à Rome, mais sur l'invitation formelle du Roi, qui n'a pas voulu l'exposer au bombardement. Cette délicatesse de Sa Majesté ne saurait assez être admirée. Toutefois, le ministre d'Espagne, M. le marquis de Lerma, et celui de Toscane, M. le chevalier Frescobaldi, ont déclaré ne pas vouloir s'éloigner de Gaète.

« Au moment où je termine, le Roi passe une revue de toutes les troupes de la garnison.

Autriche.

Vienne, 25 novembre.

« On apprend de très bonne source que dans une séance du conseil des ministres tenue avant-hier sous la présidence de l'empereur, il a été décidé qu'on persisterait dans la voie suivie jusqu'ici ou ce qui concerne l'organisation politique intérieure. La crise ministérielle peut donc être considérée comme terminée; les ministres qui n'étaient pas de l'avis de la majorité, tels que M. de Pleener et le comte Szeeszi, ont été invités par l'empereur à garder leurs portefeuilles. Il est donc probable qu'on va publier ce

jours-ci de nouveaux statuts provinciaux. (Journal allemand de Frankfort.)

Vienne, 29 novembre.—On s'étonne que le gouvernement autrichien montre tant de fermeté sur la question de la Vénétie. Si nous sommes bien informés, on doit attribuer cette attitude, d'une part, à de nouvelles assurances qu'on avait reçues de Berlin sur les intentions de la Prusse au cas d'une intervention de la France en faveur du Piémont, de l'autre, aux sentiments bien connus d'une partie des Etats allemands. Le comte Rechberg est parvenu à convaincre tous les gouvernements allemands de la nécessité d'empêcher la participation possible de la France à la guerre prochaine, et il a conduit les choses au point que la Prusse ne pourrait pas une seconde fois rester neutre si la France intervenait contre l'Autriche en Vénétie, sans s'exposer à la grave responsabilité de provoquer une scission profonde en Allemagne, il n'est pas douteux que les Etats secondaires de l'Allemagne, la Bavière, le Wurtemberg et la Saxe, et de même les deux Hesses et Nassau considèrent la conservation de la Vénétie par l'Autriche comme une affaire qui les intéresse directement, comme une question qui regarde l'Allemagne méridionale, et pour la solution favorable de laquelle toute l'Allemagne a le devoir d'intervenir. (Börsenhalle.)

Vienne, 30 novembre.—La conférence du Banat a été ouverte à Agram le 26 de ce mois, sous la présidence du ban de Croatie. Ce fonctionnaire a donné lecture du billet autographique de l'Empereur, aux termes duquel les instructions transmises au chancelier de Hongrie, en vue du rétablissement des anciennes institutions, sont applicables également à la Croatie et à l'Esclavonie, et a exposé le but de la conférence, qui consiste à organiser avant tout les comitatés. M. Ivan Kukujevic prit ensuite la parole en faveur de la Constitution et de la liberté des trois royaumes unis, et la réincorporation des parties qui en avaient été illégalement séparées. Il proposa d'envoyer à Vienne une députation chargée de présenter à l'Empereur les demandes suivantes :

1° Qu'il fût institué une grande chancellerie provisoire chargée d'être intermédiaire entre la couronne et la nation croate-esclavonne-dalmatique, et qui dépendrait en même temps du ministère d'Etat et de la chancellerie hongroise, tant que la Diète du pays n'aurait pas fixé la position des trois royaumes à l'égard de la Hongrie.

2° Que les confins militaires et la Dalmatie envoyassent leurs députés à la Diète croate-esclavonne.

Le comte Jules Jankovic appuya cette proposition et demanda en outre que non seulement l'administration politique des trois royaumes, mais aussi la justice et le culte, fussent séparés des attributions du ministère d'Etat, et que le gouvernement du pays fût organisé immédiatement sur une base constitutionnelle. Ces diverses propositions furent adoptées, et on invita le ban à nommer la députation qui doit porter à Vienne les vœux de l'assemblée. (Wanderer.)

Pesth, le 20 novembre.—C'est donner une faible idée de notre situation que de dire que partout, notamment dans les campagnes, l'influence des autorités actuelles se réduit peu à peu à néant. Partout la jeunesse est échauffée, et partout les mesures prises par les autorités pour maintenir l'ordre, marquent de la faiblesse et de l'irrésolution. C'est ainsi qu'à Miscolz, il y a eu des scènes analogues à celles de Debreczin : à Mezolatz aussi, il y a eu des démonstrations. D'autre part, les avocats refusent de se servir du papier timbré, et à Keskenet on est resté quelque temps sans payer les droits de consommation, par ce que la commune refusait de les affermer pour 45,000 florins, comme le voulait le Gouvernement. (Presse de Vienne.)

—On écrit du Danube, le 30 novembre : " Il circule en ce moment en Hongrie et dans les pays voisins un programme de Koussuth, Klapka et Pulszky, qui se sont constitués ou veulent se constituer en gouvernement provisoire. Tout ceux qui adhèrent à ce programme s'engagent, par leur signature, à obéir aux ordres de ce gouvernement et à exécuter toutes ses prescriptions. Pulszky est, comme l'on sait, le représentant des Slaves. Ce programme n'est répandu, jusqu'ici, que parmi les membres de l'émigration et il produit peu d'effet dans le reste du pays." (Agence Havas.)

—On lit dans la Gazette de Trieste : " Une frégate à voiles piémontaise est entrée le 24 de ce mois dans le port de Fasana, près de la forteresse maritime autrichienne Pola. Le commandant de la corvette autrichienne Dandolo, qui était en mouillage dans ce port, envoya un officier à bord de la frégate, afin d'inviter le commandant à s'éloigner immédiatement du port. Le commandant piémontais alléguait qu'il ne ferait que réparer quelques avaries dans la mâture, sans toucher à terre. Mais le commandant autrichien répliqua que cette avarie n'empêchait nullement la frégate de continuer sa navigation, et il réitéra son invitation, ajoutant qu'il reconstruirait même à la force si on n'y obtiendrait pas. Le navire piémontais a dû s'éloigner, et cela d'autant plus que des renforts venant de Pola étaient en vue."

Prusse.

Berlin, 27 novembre.

Dans les pourparlers qui ont eu lieu récemment à Stuttgart entre l'empereur d'Autriche et le roi de Wurtemberg, ces deux souverains se sont trouvés complètement d'accord sur les questions qu'ils ont agitées de façon qu'ils n'ont pas jugé nécessaire d'arrêter des stipulations déterminées et de convenir de mesures positives en vue de certaines éventualités. A Munich, il en a été de même, et

le cabinet de Vienne pour recompter dans tous les cas sur l'appui des cours de Bavière et de Wurtemberg.

Le ministre de l'instruction publique doit soumettre aux Chambres, dans leur prochaine session, un projet de loi destiné à régler la question des langues dans le duché de Posen.

(Correspondance Havas.)

CANADA.

QUEBEC, 26 DECEMBRE, 1860.

A nos Abonnés.

Nous remercions ceux de nos abonnés qui ont fait parvenir à l'administration de ce journal le montant de leurs abonnements, et nous profitons de cette occasion pour engager les retardataires, qui ne sont malheureusement que trop nombreux encore, à suivre cet exemple. Avec un peu de bonne volonté, on nous épargnera le désagrément de revenir si souvent à la charge.

Cartes de visite.

Les personnes qui désirent faire imprimer des cartes de visite à cet établissement sont priées d'envoyer leur ordres au plus vite. Les ordres seront exécutés avec le goût et la promptitude ordinaires.

La Colonisation.

Le moyen le plus sûr de convaincre nos lecteurs de la vitalité et de l'importance incontestable de la question de la Colonisation, nous paraît être d'attirer leur attention aux démarches d'un grand nombre de citoyens de Montréal, qui viennent de se former en association et de publier des règlements. Tout en félicitant nos compatriotes d'être toujours à l'avant-garde quand il s'agit d'entreprises nationales, nous devons signaler, dans l'intérêt du district de Québec, les divergences qui semblent s'être fait jour parmi eux pendant et après la formation de l'association nouvelle. Nous disons : dans l'intérêt du district de Québec ; car, en recevant les bonnes suggestions qu'on nous fait, et en nous montrant prêts à seconder, en les imitant, nos compatriotes de Montréal, il est prudent de ne pas accepter d'eux, précipitamment, des plans tout faits et une organisation toute prête, avant de nous être assurés si réellement il y a chez eux cette unanimité de vues et chez nous cette identité d'intérêts et de besoins, qui nous permettent d'agir de concert.

L'association récemment formée à Montréal est fondée sur le modèle d'une société semblable qui existait en 1848 mais qui a duré peu de temps ; et elle a adopté, à plusieurs modifications près, la constitution et les règlements de cette dernière. Tout l'ensemble de l'association sera composé d'une société centrale, formée des citoyens de Montréal, et des sociétés succursales de chaque division de ville ou comté qui voudra bien s'affilier. La société centrale nommera, par voie d'élection, un comité de régie qui aura contrôle sur toute l'association, et chaque succursale aura aussi son comité appelé local. La société centrale, par la voie de son comité, recevra toutes les contributions, et se réserve l'emploi de tous les fonds souscrits, soit par ses propres membres, soit par les succursales. Le rôle de celles-ci se bornera donc à recevoir les souscriptions perçues dans leurs localités, et à les transmettre au trésorier de la Société Centrale. En résumé, les succursales n'exerceront aucune influence sur la régie de l'association, aucun contrôle sur l'emploi des fonds, et n'auront au reste qu'à suivre en tous points les ordres du comité central.

Telle est en peu de mots la constitution de l'association projetée. Mais une lettre de Montréal et un article de l'Ordre de lundi dernier nous apprennent que les amis de la colonisation n'ont pas été unanimes, tant s'en faut, à embrasser ce projet et à faire revivre l'ancienne société de colonisation. Quelques regards jetés à la dérobée sur cette constitution suffisent en effet pour nous convaincre que, si l'on peut attendre de bons résultats d'une société pareille, il faut aussi craindre beaucoup les mécomptes qui ont assailli et découragé, il y a quelques années, les meilleurs amis de la cause. D'abord, et pour ne parler que des résultats généraux, il nous semble que cette société, toute montréalaise (puisque le comité central tout seul aura la haute-main sur la régie de la société), ne pourra compter sur l'appui du gouvernement, qui ne saurait favoriser une colonisation partielle, celle de la vallée de l'Outaouais et des townships avoisinants, au détriment de nos vastes régions du Saguenay, de Gaspé, etc. Comptant sur ses seuls ressources, qui sont les souscriptions de la population, elle compte sur l'indéfini, l'improbable, presque l'impossible. Si on nous demande pourquoi, voici :

on compte sur la coopération de tout le Bas-Canada, mais il semble improbable que les amis de la colonisation résidant à l'extrême Est, ceux de Québec, même, contribuent beaucoup à l'établissement de la vallée de l'Outaouais, ayant à leur portée la colonisation beaucoup plus facile des territoires du Saguenay et du St. Maurice, et devant l'avoir beaucoup plus à cœur. Car il ne faut pas le cacher, ou bien l'association de Montréal doit répudier sa constitution et ses principes en quelque sorte sectaires, subir l'influence et accepter le concours moral aussi bien que le concours matériel du district de Québec, ou elle doit s'attendre à nous voir répudier un projet qu'il n'entre pas dans nos intérêts de favoriser.

La seconde raison se tire de l'expérience des autres sociétés de colonisation : l'incertitude des paiements réguliers, les difficultés de la bonne administration, la nécessité de dépenses imprévues, sont les mêmes aujourd'hui qu'autrefois, et à moins d'un enthousiasme nouveau difficile à créer, d'une fièvre de colonisation, les mêmes obstacles viendront se mettre en travers des mêmes intentions. Ces raisons n'ont pas échappé à la clairvoyance de plusieurs des plus fervents amis de la Colonisation à Montréal, et ils ont en occasion de les faire valoir dans une discussion sur ce sujet, provoquée entre les membres de l'Institut Canadien-Français, sous l'inspiration de M. Rameau.

Le *Canada* de mercredi dernier suggère l'établissement à Québec d'une société centrale indépendante de celle fondée à Montréal, mais sur les mêmes bases. Nous avouons que nous préférons un troisième parti, qui a déjà été proposé à Montréal : ce serait de compter tout-à-fait avec le Gouvernement, d'obtenir sa sanction et ses octrois, et en attendant, d'opérer l'unité d'administration et de régie essentielle au succès de l'entreprise. Ce qui se ferait en confiant à notre Chambre d'Agriculture actuelle la tâche de veiller aux intérêts de la colonisation aussi bien qu'à ceux dont elle est aujourd'hui chargée, car il y a communauté entre ces intérêts. Et le caractère de députation dont cette Chambre est revêtue donnerait l'assurance qu'aucune partie du pays ne serait négligée dans ses combinaisons. Nous avons la conviction que c'est là le parti le plus simple à la fois et le plus praticable. L'importance du sujet nous forcera à y revenir.

Nouveau-Branswick.

CONSTRUCTION DE VAISSEAUX.

Nous trouvons les statistiques suivantes dans le *St. John Freeman* du 14 déc. :

Nombre de vaisseaux entrés dans les ports du N.-B. en 1859..... 3,455
D'un tonnage de..... 734,155
Portant des équipages au nombre de..... 28,097
Il est sorti des ports dans la même année (vaisseaux)..... 3,362
D'un tonnage de..... 748,773
Faisant une augmentation de tonnage sur 1858 de..... 141,859

Vaisseau Tonnage Equipage.
Du Royaume-Uni..... 290 132,026
Des Colonies..... 2,415 270,101 18,618
Des Etats-Unis..... 747 255,257 7,702
De France..... 14
De Prusse..... 36
De Norvège..... 104
Du Danemark..... 5
De la Suisse..... 7
De la Russie..... 5
De l'Autriche..... 2
De la Sardaigne..... 1
Du Danovre..... 1

Les ports sont fréquentés par des vaisseaux de Hambourg et de Brême, du Mecklenbourg, de Naples, de Toscane, de Portugal et d'Oldenburg, de l'Ile Maurice, de Guernesey, de Gibraltar, de Malte, d'Australie, de la Bermude, de St. Kitt, de l'Ile des Turcs, de la Grenade, de la Barbade, de la Guyane anglaise, de Ste. Hélène, de Cuba, de Porto-Rico, du Brésil, des Iles du Cap-Vert, de France, d'Espagne, de Portugal, de Hollande et d'Algérie, de St. Domingue et de Terreneuve.

Parmi les vaisseaux des colonies, le Canada n'est représenté que par 160 vaisseaux, d'un tonnage de 17,057; la Nouvelle-Ecosse par 1,022, d'un tonnage de 101,371; l'Ile du Prince-Edouard par 166, d'un tonnage de 18,366.

Il a été bâti durant l'année 93 vaisseaux, formant un tonnage de 28,330; 62 à St. Jean; 24 à Chatham et ses dépendances; 7 à St. André.

Ce nombre fait une augmentation sur 1858 de 18 vaisseaux, formant un tonnage de 12,607.

La valeur des nouveaux vaisseaux est estimée par le contrôleur à 27 sterling (quelques uns 25 10s. ster.) la tonne mesurée par les charpentiers; faisant une valeur de 2287,000 ster. non compris le profit de la charge qui peut laisser 10s. sterling de bénéfice par tonneau.

L'on a construit en 1860 58 vaisseaux, formant un tonnage de 27,581.

Vaisseau Tonnage
Vaisseaux possédés par des colonies en 1859..... 811 134,955
Vaisseaux possédés par des colonies en 1856..... 892 164,224
Vaisseaux possédés par des colonies en 1854..... 878 141,454

Table with columns: VAISSEAUX, TONNAGE, 1854, 1859, 1854, 1859. Rows: Appartenant au port de St. Jean, Appartenant au port de Miramichi, Appartenant au port de S. André.

Sympathies pour le Souverain Pontife à St.-Jean-N.B.

Dimanche le 9 décembre, a eu lieu dans la cathédrale de St.-Jean, Nouveau-Branswick, une assemblée des fidèles convoquée par Mgr. Sweeny, pour leur fournir l'occasion d'unir leur voix à celle de tout l'univers catholique dans l'expression de leur respect et de leur vénération envers le Souverain-Pontife, de faire connaître leurs sympathies pour sa cause, et de contribuer suivant leurs moyens aux dépenses de Son Gouvernement pour lesquelles il est maintenant obligé de ne compter plus que sur le zèle et la charité des enfants de l'Eglise.

Le vénérable prélat avait annoncé à la messe qu'il aurait beaucoup désiré amener cet important sujet devant ses diocésains un peu plus tôt, mais que la visite des différents paroisses, durant la saison dernière et une affaire inattendue qui l'avait appelé aux Etats-Unis avaient été la cause de ce retard. Il leur déclara donc que pour céder à leur légitime empressement et aux sentiments de son propre cœur, il les réunirait dans sa cathédrale, même après vêpres.

Cette annonce fut l'occasion pour Sa Grandeur de prononcer un discours éloquent, dont le *Weekly Freeman* de St. Jean donne une analyse, et que nous voudrions reproduire.

Il nous suffira de dire que l'impression fut si profonde que l'assemblée, immédiatement après avoir agréé les résolutions proposées par des magistrats et les citoyens les plus distingués, nomma un comité pour rédiger une adresse au Souverain-Pontife, et procéda sans délai à remplir une liste de souscription; ce qui fut fait avec tant de bonne volonté que le secrétaire ne pouvait suffire à faire les entrées à mesure que les souscripteurs se présentaient.

Le montant des souscriptions sera publié lorsqu'elles seront complétées dans toutes les paroisses.

Ecole normale-Laval.

Les élèves de l'école normale-Laval ont donné hier soir, à l'occasion de la fête du leur principal, M. l'abbé Jean Langevin, une séance littéraire et musicale vraiment fort intéressante. M. l'abbé Langevin a eu l'heureuse idée de créer au sein même de l'école une société, dite société St. Jean, qui se recrute parmi les meilleurs élèves et qui est pour eux tous une cause puissante d'émulation. Ce sont ces jeunes gens, membres de la Société, candidats ou aspirants, qui ont fait les frais de la soirée, au moins quant à la partie littéraire, et c'est justice de dire qu'ils s'en sont acquittés avec bonheur. Un peu plus de naturel dans le débit, un peu moins de roideur dans les gestes, et tout serait bien. Les compositions des élèves, inscrites au cahier d'honneur, ne sont point à dédaigner. Nous admirons, en vérité, que de jeunes hommes, entrés d'hier, pour ainsi dire, à l'école normale-Laval, aient fait en si peu de temps d'aussi remarquables progrès et soient arrivés à ce degré d'instruction. Cela fait grand honneur au principal et aux professeurs de cet établissement.

La partie musicale a été fort bien remplie. M. le professeur Ernest Gagnon présidait au piano; il avait le précieux concours de MM. Darnis Paul, J. A. Defoy, Emmanuel Blain et Edouard Gingras. On a beaucoup remarqué un Grand Duo du "Philtre" (piano). Herz; par MM. Gagnon et Defoy. M. Emmanuel Blain a ravi l'assistance par son chant plein de science, de naturel et de simplicité; il a dû remonter sur le théâtre aux applaudissements redoublés de l'assemblée.

Insurrection à Naples.

Une terrible insurrection a éclaté à Naples le 5 décembre. Une partie des habitants de Caserte y a pris part. On s'est battu avec acharnement pendant deux jours. Les Piémontais sont restés vainqueurs, et leur victoire a été suivie d'arrestations et de fusillades en masse. Beaucoup de citoyens ont pris la fuite.

Dans notre prochain numéro, nous publierons une correspondance, pleine d'intérêt, adressée à un journal de Paris, et qui expose dans toute sa vérité la déplorable situation de l'Italie méridionale.

Mgr l'évêque de Soissons est mort presque subitement, le 4 décembre.

Il y a maintenant cinq évêchés vacants, en France, et un dans les possessions françaises.

Elections Municipales.

Nous connaissons enfin le résultat si impatiemment attendu du dépouillement des votes donnés pour le Maire et les Conseillers Municipaux. Les candidats heureux sont, pour la Mairie, M. T. Pope; pour le Conseil-de-Ville, M. Burns, représentant le Quartier St.-Pierre, M. McGreevy, représentant le Quartier Montcalm, M. Lemesurier, représentant le Quartier St.-Roch et M. Tourangeau, représentant le Quartier Jacques-Cartier. Voici le nombre de votes enregistrés pour chacun des candidats :

Table with columns: MAIRIE, Pape, Joseph. Rows: Premier jour, Second, Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Total.

Majorité en faveur de Pope, 8 CONSEILLERS.

Quartier Saint-Pierre.—Burns, 200; Dinning, 273; Bourget, 151. Montcalm.—McGreevy, 266; Langlois, 165.

Jacques-Cartier.—Tourangeau, 200; Fortin, 153. Saint-Roch.—LeMesurier, 196; Saint-Michel, 164.

Si l'on en croit le *Chronicle* de ce matin l'élection de M. Pope va être contestée devant la Cour du Banc de la reine. Nous espérons que le résultat de cette protestation sera d'amener sur la tête des trop nombreux agents de corruption une punition assez terrible pour empêcher la répétition des infamies sans nom qui ont caractérisé cette élection.

Soldats pontificaux.

Le 10 décembre sont partis de Marseille pour Rome, en qualité de volontaires pontificaux: Ferdinand de Chazotte, Théodore de Montravel, Jules de Gignod, Edmond Villédien, Ephrem Créud, F. Vernède, F. de Chazotte et Théodore de Montravel est le frère de Félix de Montravel, tué dans ce combat.

Température.

Avec un soleil un peu plus brillant, on se croirait aujourd'hui au beau milieu du printemps, tant la température est douce. Si l'on en croit l'expérience des vieux habitants des campagnes, le temps doux que nous avons eu depuis une quinzaine de jours nous présage un mois de janvier très froid.

Table with columns: DATE, RÉAUMUR, CENTIGRADE, FAHRENHEIT. Rows: Décembre... 27, 28.

Ordination générale, au Mont St. Joseph.

Samedi dernier, 22 du courant, Mgr. Bourget, évêque de Montréal, officia solennellement dans son église, et conféra divers ordres aux Messieurs ci-après nommés : La Prêtrise à MM. Isaïe Sauvé, François-Joseph Prudhomme et Octave Renaud, de Montréal et Joseph Coyle, du diocèse de Boston.

Le Diaconat à MM. Marie-Joseph-Hildegé Dupuis et George Sérien dit Langlais, de Montréal; Michel Barry, d'Albany; et John Aloysius Conlin de Boston.

Le Sous-Diaconat à MM. Jean-Baptiste-Auspice Germain, Octave-Stanislas Perreault et François Chouinard, de Montréal; et Joseph Fournier dit Préfontaine et Jean-Baptiste-Alphonse Duhamel, du diocèse de St. Hyacinthe.

Les Ordres Moindres à MM. Wilfred Seers et François Birs, de Montréal; Philip Grace et Michel Rodden, du diocèse de Hartford; Richard O'Connor, du diocèse de Toronto; Edward-Ignatius Heenan, du diocèse d'Hamilton; et Luke Harney, du diocèse d'Albany.

La Tonsure à MM. Elphège Gravel et Jean-Emmanuel Filiatreault, de Montréal; James O'Reilly, de Hartford; et James Tracy, de Boston.

Dimanche dernier, 23 du courant, Mgr. Pinsonnait, évêque de Sandwich, conféra la Prêtrise à M. G. Sérien dit Langlais et le Diaconat à M. François Chouinard. Ces deux Messieurs appartiennent à la Congrégation des Clercs de St. Viateur. Cette cérémonie eut lieu dans l'église de l'Hôpital Général de cette ville.—*Minerve*.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU NAVIRE À VAPEUR ANGLAIS. ANGLAIS. (Nouvelles d'Europe d'une journée plus récentes.)

Le navire à vapeur *Anglo-Saxon*, parti le 14 d'Angleterre, est arrivé à Portland le 25 décembre. CHINE.—Les armées alliées ont commencé le 6 à marcher sur Pékin; et les ouvrages en terre près de la ville ont été pris le même jour. Le palais d'été de

l'Empereur a été pris et a donné aux alliés d'immenses dépouilles dont la plus grande partie est échue aux français. On s'est emparé de sommes considérables qui seront partagées entre les français et les anglais; de simples soldats ont vendu leurs parts 305 francs.

L'armée turque tient encore la campagne, quoique l'Empereur ait pris la fuite vers la Tartarie.

FRANCE.—L'Impératrice Eugénie est rentrée en France.

ANGLETERRE.—Le Comte d'Aberdeen est mort.

Le bombardement de Gaëte est recommencé.

MARCHÉS ANGLAIS.

Marché monétaire plus actif. Actions sur les chemins de fer canadiens et américains un peu en hausse.

Fleur de Is par sac plus chère que la semaine dernière, ventes de 28s 6d à 30s. Blé, hausse de 2d à 3d par six boisseaux; ventes de 12s 3d à 12s 9d. Mais plus ferme; ventes de 36s 6d à 42s par 24lbs. Sucre ferme. Thé inactif. Consolidés à 92 1/2.

ARRIVÉE DE NAVIRE À VAPEUR "CANADA."

(Nouvelles d'Europe de deux jours plus récentes.)

Le navire à vapeur *Canada*, parti le 15 de Liverpool a touché le 16 Dec. de Queenston et est arrivé le 26 à Halifax.

La nouvelle de l'entrée de l'armée anglo-française à Pékin est confirmée.

Le navire *Georgina*, parti de la Nouvelle-Orléans, en destination de Liverpool, a été incendié le 26 Nov., en mer. L'équipage s'est sauvé. Une dépêche venue de Pékin par voie de St. Petersbourg dit que la paix a été conclue avec les chinois et que l'Empereur de Chine est revenu dans son palais.

Une tentative d'assassinat dirigé contre le Col. Dunn, de l'armée Sicilienne, a donné lieu à la rumeur de l'assassinat de Garibaldi.

MARCHÉS.

Blé ferme, avec une tendance à la hausse. Provisions inactives. Consolidés de 92 1/2 à 92 1/2.

La Bourse de Paris a fermé inactive. Rentes, à 68.

Musique Religieuse

La *Maitrise* publie dans sa livraison du 15 novembre la lettre suivante, que le T. R. P. Dom Guéranger, Abbé de Solesmes, a adressée à son directeur, M. Joseph d'Ortigue :

Solesmes, 10 nov. 1860.

Monsieur. " Quoique mon suffrage soit fort peu de chose, je cède néanmoins aux instances d'un ami inconnu, et je prends la liberté de vous adresser mes humbles félicitations à l'occasion du congrès dont vous avez été le promoteur, et qui doit avoir pour objet la restauration du plain-chant et de la musique religieuse.

" Je fais les vœux les plus sincères pour le succès de cette œuvre si importante au complément et à la dignité du service divin; mais si j'osais risquer en cette lettre une parole qui dépassât l'expression de ma sympathie, ce serait pour vous recommander, Monsieur, les intérêts du chant grégorien. Nos églises peuvent, à la rigueur, se passer de la musique; elles ne peuvent se passer du chant grégorien. Beaucoup de fonctions liturgiques ont à s'accomplir qui n'offrent pas le plus léger prétexte à l'emploi de la musique. Enfin, la généralité des églises est réduite à s'en passer complètement.

" Le chant grégorien doit donc, ce me semble, préoccuper le Congrès avant tout, soit qu'il s'agisse des textes, soit qu'il s'agisse de l'exécution. Vous êtes trop compétent, Monsieur, sur ces questions, pour que je me permette de vous suggérer quoi que ce soit. Je me bornerai à vous rappeler que, quant à l'exécution du chant grégorien, nous sommes d'accord l'un et l'autre sur la haute importance que réclament les théories de M. le chanoine Gontier. Je persiste à croire que la vérité est là et non ailleurs.

" Je serais heureux, Monsieur, de vous voir signaler comme regrettable l'abus qui s'est introduit dans beaucoup d'églises et qui consiste à supprimer le chant du Graduel à la messe. Cette omission, contraire à l'usage antérieur de nos églises, a pour résultat de supprimer le morceau principal dans chaque messe, celui qui, dans l'antiquité, excitait le plus d'intérêt et était l'objet d'une exécution plus recherchée. Je conçois que dans les pays où le plain-chant est tombé en mépris, où la musique est tout, on ait supprimé le Graduel, et que, assisôt après l'Épître, on passe à l'*Alleluia*; mais puisque chez nous il est question de rétablir le chant grégorien, il serait assez à propos de ne pas commencer par éteindre ses plus mélodieuses productions.

" Quant au programme relatif à la musique, je me permettrais de dire un mot au sujet de la *Messe brève*, pour laquelle on établit un concours; il est question sur ce programme d'un *morceau pour l'Élévation*. Les véritables règles de l'Église, d'accord avec les sentiments de la piété, s'opposent formellement à ces motets exécutés dans un moment si auguste, où le silence de l'adoration est un devoir pour tout le monde, musiciens, clercs et fidèles. L'élévation étant terminée, le chœur doit chanter le *Benedictus qui venit*; telle est la loi, telles sont les convenances liturgiques. Il est à désirer que le Congrès s'en déclare le champion sur ce point comme sur les autres. Le programme le donne à capérier, lorsque, à propos de cette même *Messe brève*, il avertit les compositeurs de laisser en dehors de leur œuvre les intonations du *Gloria* et du *Credo*. " Je fais, Monsieur, les vœux les plus

sincères pour une institution appelée à rendre les plus grands services à la religion, si elle a le bonheur de s'inspirer, comme je l'espère, des règles et de l'esprit de la sainte liturgie.

"Fr. PROSPER GUÉRANGER, Abbé de Solesmes."

Nous recevons communication, dit le Bien public, de Gand, de la circulaire suivante, datée de Rome, le 20 octobre 1860.

REORGANISATION DE L'ARMÉE PONTIFICALE.

Le Saint-Père, dans le double but de se défendre contre la révolution et de protester contre l'envahissement de ses Etats, qu'une politique infernale lui a fait enlever par des moyens inadmissibles, afin de prouver son impuissance à se garder lui-même, a décidé de reconstituer petit à petit son armée.

"Pour atteindre ce but, il faut créer un noyau autour duquel, au fur et à mesure des besoins, viendront se grouper les soldats volontaires que les nations catholiques lui enverront.

"La France et la Belgique possèdent un corps français de Belge, appelé travailleurs pontificaux (zouaves). Le dépôt de ce corps existe. Une compagnie est déjà formée et fonctionnelle. Les autres compagnies se formeront rapidement si les jeunes gens répondent à l'appel que leur fait le Saint-Père.

"Comme dans un pays non militaire, l'organisation d'une armée est difficile, surtout après un désastre comme celui de Castellidardo, il importe de bien faire comprendre aux jeunes gens qu'il faut pour les débuts, qui ne seront pas longs, puisque déjà on a une certaine expérience: s'armer de patience et de dévouement, ne pas jeter le manche après la cognée, si tout ne marche pas de suite à merveille.

"Les engagements sont de deux ans et quatre ans, les derniers avec prime dont le chiffre n'est pas encore fixé.

"Il faudra que les personnes zélées qui ont à cœur la cause du Saint-Père, et celle du droit de Dieu, s'entendissent entre elles pour que le voyage fût payé aux volontaires non fortunés jusqu'à Rome, où là ils recevront une fort belle solde.

"On comprendra aisément qu'il s'en prenant tous les moyens de faciliter l'arrivée à Rome de bon soldats, on parviendrait à créer un corps de 6 à 7,000 Français et Belges, on donnerait au Pape une force réelle, qui lui permettrait de gouverner en dehors de toute pression extérieure, et que ce corps de 7,000 Français et Belges s'augmenterait certainement quand on en connaîtrait bien l'importance.

"Le corps des guides à cheval va être réorganisé. Les jeunes gens qui s'entendent se montrant à leurs frais, c'est-à-dire qu'ils seront tenus de s'acheter deux chevaux un pour eux, l'autre pour le domestique qui sera monté. Ils toucheront 100 fr. par mois et recevront le brevet de sous-lieutenant; ce corps ne dépassera pas l'effectif de 60 hommes et est appelé à faire le serment des États-majors.

"On formera également une batterie de deux d'artillerie; on désire qu'elle fût française et belge. Puis on formera un escadron ou deux de cavalerie.

"Le principal, actuellement, c'est d'avoir de l'infanterie; la besogne est tracée, elle continuera l'œuvre des zouaves franco-belges. Ce nom est glorieux, et ceux qui s'engageront dans ce corps n'auront qu'à marcher sur les traces de leurs devanciers."

"Le général Vial, qui commande aujourd'hui la place de Gaète, est né à Nice. Ce général est né en 1777, et malgré ses quatre-vingt-trois ans, il déploie beaucoup d'activité et d'énergie, il monte à cheval toutes les fois que le service le demande et son poste est toujours où le danger est le plus grand.

"On écrit des bords de l'Adriatique que le général Benedek inspecte en ce moment les différentes provinces qui dépendent de son commandement. Il a passé à Venise le 27 novembre. Le lendemain, il a visité les forts de la lagune, et il a reçu à bord de la frégate à vapeur qui l'a transporté sur la côte les officiers de la marine autrichienne. Il leur a déclaré, dans une courte allocution, que son gouvernement n'avait jamais eu l'idée de vendre la Vénétie, qu'il ne prendrait pas l'offensive, mais que s'il était attaqué, il se défendrait de la manière la plus énergique. (Patrie.)

"M. Vivian, membre du parlement, rend compte ainsi qu'il suit, dans une lettre adressée au Times, de l'impression que lui ont laissée les renseignements qu'il a recueillis à Toulon sur la frégate la Gloire:

"L'impression que m'a laissée la comparaison de cette formidable frégate avec les beaux navires qui l'entouraient, c'est que ces derniers sont devenus aussi inutiles maintenant que les anciens fusils à pierre. Il est vrai qu'on n'a pas encore essayé l'effet d'une bordée à courte portée sur une armure de fer; il se peut que le projectile du canon Withworth traverse une cuirasse pareille dans certaines conditions favorables. Mais la Gloire se laisserait-elle approcher, permettrait-elle au canon Withworth de se placer dans une position favorable? N'oublions pas que la Gloire marche plus vite qu'aucun de nos navires; c'est donc elle qui choisirait sa position et qui se maintiendrait à la distance qui lui conviendrait, d'où son projectile pénétrerait dans les flancs de son adver-

saire, tandis que celui de l'ennemi viendrait s'appliquer sur les siens. Que pourraient la plus belle manœuvre et le plus grand courage contre de tels désavantages!"

ANNONCES NOUVELLES.

A Louer.—L. Prévost.

Béces.

Mardi, le 25 du courant, au presbytère de St. Nicholas, à l'âge de 88 ans et 11 mois, M. François Bédaride, père du curé, de Mgr l'évêque de Tion, et de P. Bédaride, curé, à Tion.

A Québec, le 24 du courant, à l'âge de 2 ans et 4 mois, Rhaire-Ida, la plus jeune des enfants de l'honorable Andrew Stuart, juge de la cour supérieure.

A LOUER.

Possession au Ver Mat prochain. Le MAGASIN et MAISON faisant face à la Rue du PALAIS, occupé maintenant comme magasin de tabac.

S'adresser à JOSEPH B. SCOTT, La Baie du Febvre, ou à L. S. PREVOST, N.P., 28 déc. 1860, 215-1m-p Basse-Ville.

Avis au Public.

Dr POURTIER,

Chirurgien et mécanicien-dentiste de Paris (breveté).

"Il n'est pas de laide femme avec de belles dents."

DR POURTIER prévient le public qu'il fait la POSE DES DENTS ARTIFICIELLES dans le style le plus nouveau et le plus durable.

Les extractions, les opérations et la pose des dents sont faites sans la moindre douleur. Tout travail est garanti. Prix modérés. Consultations gratuites.

No. 21, rue Sainte-Famille, cote de Leroy. 24 déc. 1860, 274-1m.

AVIS.—Dans quelques jours sera

publié à l'imprimerie de MM. Brousseau, le discours prononcé à la cathédrale de Québec par M. l'abbé Ant. Racine, à l'occasion du service chanté pour les soldats du Pape. Ce discours formera une brochure de plus de 40 pages, in-12, et sera précédé du compte-rendu de la cérémonie à l'occasion de laquelle il a été prononcé.

21 déc. 1860, 2732

Avertissement.

TOUS ceux qui doivent aux Bénédictins de Québec, par le présent, requies de payer immédiatement au Sousigné, leurs rentes et autres droits, faute de quoi, leurs comptes seront transmis sans délai au procureur général de Sa Majesté pour en poursuivre le recouvrement.

LOUIS PANET, Agent. 28 nov. 1860, 258-137

Terre à Tring.

UN lot de terre contenant 100 acres, sur le chemin, dans le voisinage de l'église, est offert en vente à des conditions très raisonnables. Il est situé près d'un moulin à farine et à seigle. S'adresser à THOMAS CARY, Québec, 17 déc. 1860, 269.

Beaux-Arts.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public, qu'il vient de recevoir une grande variété d'articles convenables à faire de superbes cadeaux du nouvel an. En le patronnant nous verrons: magnifiques montres en or et en argent de tous genres de montres française et anglaise. Aussi de superbes montres en or ornées de rubis et de saphirs. De plus, chaînes en or, Châtelaines, Clefs, Brassellets en or et en argent, Epingles pour dames et messieurs, Jones, Bagues, etc., etc.

P. GENDRON, Rue St. Jean, Québec. 21 déc. 1860, 271-67

LE CALENDRIER

POUR L'ANNÉE 1861.

1861.

MAINTENANT EN VENTE

CALENDRIER

DU DIOCESE DE QUEBEC.

POUR L'ANNÉE 1861.

Le seul approuvé par Mgr. l'Administrateur.

LES messieurs du Clergé, les Marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER approuvé pourront se le procurer dans toutes les Librairies, en demandant spécialement le CALENDRIER publié à l'imprimerie de Brousseau.

Chez le même libraire.

L'ORDO

de la province ecclésiastique.

Étant un tableau pour la Messe de Requiem et pour la messe pro spino et sponsa.

J. T. BROUSSEAU, Libraire, de l'Archevêché, 7, rue Baude, vis-à-vis le Presbytère. 29 octobre 1860, 234

AVIS.—Mme Jacobs

informe ses pratiques et les Dames en général qu'elle vient de recevoir les dernières modes de Londres et de Paris pour CHAPEAUX, MANCHES, TOQUES, COIFFURES, GOUSSONS, RUBANS, FLEURS, PLUMES.

— AVEC — Un riche assortiment de Soirées, Dentelles, Velours, Ornaments et toutes les nouveautés de la saison.

H. JACOBS, 15 octobre 1860, 233

Compagnie de Montreal DES VAPEURS OCEANAIQUES, PLAN PROPOSE DE TRAVERSEES. SERVICE D'HIVER DE PORTLAND, 1860-1861. De Liverpool, JEUDEI, VAPEURS, De Portland, SAMEDI.

A vendre ou à Louer.

CE vaste terrain situé à St. Roch de Québec, vis-à-vis l'église; borné au nord à la Rue St. Joseph et au sud à la Rue des Fossés, comprenant les immenses bâtisses connues sous le nom de BOULANGERIE TOURANGEAU.

Il se trouve de plus une magnifique résidence de famille et un magasin, le tout possédant les appareils nécessaires pour leau et le gaz. Conditions libérales. Possession immédiate. Pour plus amples informations s'adresser à J. B. RENAUD, 12 déc. 1860, 268 26, rue St. Paul.

Fleur à vendre.

Venant de débarquer et à vendre: 8000 QUARTS de fleur du Haut-Canada et des différentes marques de l'Ouest. 1600 quarts de fleur de fantaisie, meilleure qualité.

— AUSSI: — 500 quarts de fleur double extra pour la pâtisserie. 7 nov. 1860, 241-2m L. RENAUD,

BOIS ET FORETS.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, par un ordre en date du 23 courant, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par la dix-huitième Section de l'acte passé dans la huitième année du Règne de Sa Majesté la Reine Victoria, chapitre quarante-neuf, éléver les honoraires qui doivent être chargés et perçus par le Surintendant des Inspecteurs de Bois pour le mesurage du bois taillé avec obèle, à sept cents par tonneau, dont quatre cents et demi sont alloués à l'inspecteur, et deux cents et demi au bureau du Surintendant.

ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire. 4 juillet 1860, 116 135

EXPLICATION nouvelle du Catéchisme de Rodez divisée en instructions pouvant servir de primes, avec de nombreux traits historiques, puisés aux meilleures sources, à la suite de chaque instruction; par M. l'abbé Noël, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire de Saint-Jerôme-Rodez; 6 vol. in-12.

Cette Explication peut également convenir à tous les diocèses. A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, No. 7, rue Baude, Haute-Ville.

Aux Poltrinaires.

Celui qui donne cet avis ayant été rendu à la santé en quelques semaines par un remède très simple, après avoir souffert plusieurs années d'une sérieuse affection de pommous et de cette terrible maladie, la Consumption, — désire faire connaître à ses compagnons de souffrance les moyens de se guérir.

A tous ceux qui le désirent, il enverra une copie de la prescription dont on se sert (français), avec les directions pour la préparer et s'en servir; ils verront que c'est un remède sûr pour la Consumption, Asthme, Bronchites, etc. Le seul but de celui qui donne cet avis en envoyant la prescription, est de faire du bien aux affligés et de répandre l'information qu'il croit inappréciable, et il espère que tout souffrant essiera son remède, comme il ne leur en coûtera rien, et qu'ils pourront s'en louer.

Les personnes désirant avoir des prescriptions devront s'adresser Rsv. EDWARD A. WILSON, Williamsburgh, 14 or 1860, 250-12m Kings County, N.-Y.

Aux Messieurs du Clergé.

A vendre par les soussignés: UN ORGUE d'glise ayant six Registres complet, 27 pédales, et le Clavier faisant face à l'autel. Cet Orgue porte les plus hautes recommandations et sort de la fabrique célèbre des MM. J. et P. SCHIEDMAYER de STUTTGART.

S'adresser à E. LARUE et Cie, 24, Grande Rue St. Jean. 7 nov. 1860, 240

Aux Entrepreneurs.

F. YOUNG & CIE, Peintre, a tout prêt à letter Plâtres et Epitaphes, garnis à être fait d'une manière la plus supérieure pour le plus bas prix.

R. YOUNG, 39, Rue et Fanbourg St. Jean. 26 nov. 257-28-p

Aux Messieurs du Clergé.

MESSEURS E. LARUE et Cie. prennent la liberté d'inviter les MM. du Clergé à visiter et entendre un orgue qui vient de recevoir d'Allemagne et dont la supériorité sur ceux en usage dans ce pays, ne manquera pas d'être o servée par eux.

MM. E. Larue et Cie se proposent d'importer de ces orgues à l'avenir et prendront les ordres pour leur faire construire d'aucune grandeur, ayant depuis huit jusqu'à soixante et quinze registres. On pourra voir l'orgue à la grande salle de l'Université depuis le 28 du courant à deux heures P.M., où il est posé avec la permission et l'obligeance de M. le Directeur de l'Université.

P. S.—Les soussignés profitent de cette occasion pour annoncer aussi aux MM. du Clergé qu'ils offrent un grand assortiment de magnifiques Harmoniums, au prix coûtant, afin de clore une consignation.

E. LARUE et Cie, 24 Grande rue St. Jean, 27 août 1860, 185

HISTOIRE de la SOCIETE DOMESTIQUE, chez les peuples anciens et modernes, son influence sur le Christianisme sur la famille, ouvrage en deux volumes, reliés, par l'abbé J. GAUME, ancien vicaire général du diocèse de Nevers, Docteur en Théologie, Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre, Membre de l'Académie de la Religion Catholique de Rome, etc.

Seconde édition avec une introduction nouvelle. A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Baude, Haute-Ville. 16 janvier 1860.

Une nouveauté dans le monde des Arts. PHOTOGRAPHIE SUR PORCELAINE. Garantie par lettres patentes des Etats-Unis, Angleterre, France et Belgique. La compagnie américaine de photographie sur porcelaine, No. 781, Broadway, New-York.

AYANT garanti sa nouvelle et ingénieuse invention par des patentes américaines et européennes est prêt à exécuter tous ordres pour

Portraits en miniatures de personnes sur porcelaine, présentant tous les caractères attrayants et avantageux des photographies ordinaires, le brillant et le fini des dessins en miniature, et d'une qualité et d'une durée sans précédents jusqu'ici, en étant rendus aussi imperissables que les propriétés naturelles des articles sur lesquels ils sont transférés.

Comme le procédé patenté de la Compagnie ne permet la reproduction de photographies, non seulement sur surfaces planes, mais aussi sur surfaces rondes et irrégulières de quelque manière qu'elles le soient—des portraits peuvent être reproduits avec une précision et une délicatesse de tracé irréprochables sur des porcelaines de toute description et dimension en usage comme articles de luxe ou d'utilité domestique, tels sont:

Urnes, vases, tasses à déjeuner, articles de toilette, etc., etc.; en donnant ainsi des portraits fidèles et fournissant un style unique et exquis d'ornementation domestique.

Afin de fournir des facilités pour la gratification du goût populaire et de rencontrer les desirs de ces patrons des beaux arts désireux d'avoir des portraits sur porcelaine, la Compagnie a importé d'Europe une collection de porcelaines supérieures, manufacturées sur leurs ordres, qu'elle vend au prix coûtant. Afin de donner

au peuple de toutes les sections de l'Union une opportunité de posséder des PORTRAITS SUR PORCELAINE DE CHINE, elle fait la proposition suivante aux habitants du pays qui ne peuvent venir visiter en personne l'atelier et galeries à New-York.

Les personnes en envoyant un portrait photographié, autotypé ou daguerrétypé au bureau de la Compagnie à New-York, accompagné de cinq piastres, recevront en retour par l'express, affranchi de toute autre charge,

UNE TASSE ET UNE SOUCOUPPE A DÉJEUNER, RICHEMENT ORNÉE, AVEC LE PORTRAIT TRANSFÉRÉ dessus. En envoyant un portrait daguerrétypé et dix piastres, elles recevront également

UN MAGNIFIQUE VASE FRANÇAIS OU UN ARTICLE DE TOILETTE. En envoyant une paire de portraits daguerrétypés et quinze piastres, elles recevront en retour

UNE PAIRE DE RICHES VASES DE SÈVRES, avec les portraits exécutés comme peintures en miniatures; et pareillement des portraits peuvent être reproduits sur des porcelaines

OU VASES DE TOUTE QUALITÉ ET PERFECTION moyennant un prix variant de vingt à cent piastres la paire.

N. B.—Ayez soin d'écrire distinctement l'adresse, la ville, le comté et l'état. Toutes les lettres devront être adressées au GÉRANT, CIE. AMÉRICAINNE DE PHOTOGRAPHIE SUR PORCELAINE, 781, BROADWAY, NEW-YORK, 14 nov. 1860, 246-3m

EXAMEN raisonné ou décisions

théologiques sur les devoirs des prêtres, pasteurs et autres, concernant leur conduite personnelle. Ouvrage où l'on décide ce qui est communément péché mortel ou véniel dans l'infraction de ces devoirs. Par un ancien professeur de théologie de la Société de Saint-Sulpice, auteur de l'examen raisonné sur les commandements de Dieu. Ouvrage en deux volumes, reliés. A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, Rue Baude, Haute-Ville. 23 janvier 1860.

RECUEIL de SERMONS

sur chaque jour du MOIS de MAI, sur les prérogatives de la très sainte Vierge; ouvrage traduit du français sur l'édition originale, approuvée par S. E. le Cardinal-Archevêque de Malines. A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, Rue Baude, Haute-Ville. 23 janvier 1860.

EXAMEN RAISONNE ou DECISIONS THEOLOGIQUES

sur les DEVOIRS et les PECHES des diverses professions de la société; ouvrage où l'on décide ce qui est communément péché mortel ou véniel dans l'infraction des devoirs d'un chacun, ce qui y blesse la justice et oblige à la restitution. Par un ancien professeur de Théologie, de la Société de Saint-Sulpice, auteur de l'EXAMEN RAISONNÉ, sur les commandements de Dieu et de l'Église, ouvrage en deux volumes, reliés. A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, N. 7, Rue Baude, Haute-Ville. 27 janvier 1860.

VIE de SAINT VINCENT de PAUL

Instituteur et Premier Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, par Louis Abbé, Evêque de Rodez. Seule édition complète, augmentée d'un chapitre inédit. Ouvrage en deux volumes reliés. A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, Rue Baude, Haute-Ville. 23 janvier 1860.

MAGASIN des Imprimeurs et des relieurs

29 et 31, Gold Street, New-York, Mass. Les soussignés manufacture des CYLINDRES SIMPLES et DOUBLES et MACHINES A IMPRIMER, TYPE REVOLVING, PRESSES A CHARIOT et à PLATEAU, et à JOB, (Patentes d'Adam), PRESSES A BRAS et à CARTE, PRESSES HYDRAULIQUES avec des cylindres de fonte, presses à presser de différentes espèces, châssis, fourniture, cases, porte-cases, règles de cuivre, composeuses, et tous les articles en rapport avec la typographie, planches de cuivre, et planches de p. et lithographiques, matériel de reliure, matériel pour autotypier et électrotypier, toujours en main ou à son cours délaï.

Un nouveau catalogue, contenant 31 et des descriptions de plusieurs machines velles, qui n'ont pas encore paru dans des catalogues, avec directions pour s'en servir, etc., et autres utiles informations, est maintenant sous presse et sera envoyé, lorsqu'il sera imprimé, à ceux qui donneront leur adresse.

R. HOE et Cie., New-York, et Boston, Mass. Les éditeurs de journaux peuvent insérer cet avis sans frais dans leur journal, avec cette note, en tout temps d'ici à six mois, mais non après ce temps, pourvu qu'ils achètent à nos manufactures des caractères et du matériel pour quatre fois le montant de leur bill, et qu'ils nous envoient aussi une copie de leur journal qui contient l'annonce.

J. T. BROUSSEAU, Libraire, No. 7, rue Baude, Haute-Ville. 6 mars 1860.

CONSEILS d'une mère à sa fille

pour l'année de sa première communion, appropriés aux années qui la suivent, par Mme A. F. du Lys, in-18. "Les mères chrétiennes trouveront dans ce petit livre un écho pur et fidèle de leurs propres sentiments, de leurs propres conseils; il les soulagera dans leur tâche. Il ne plaira pas moins aux jeunes enfants par la forme du dialogue qui l'entourne, ainsi que par les détails et les petites scènes d'intérieur qui y répandent, avec la variété, la vie et le parfum de la famille." (Gazette de France.)

A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, No. 7, rue Baude, Haute-Ville.

BIBLIOTHEQUE d'une femme

chrétienne, par M. l'abbé F. Chassay, professeur à la Faculté de Théologie de Paris, docteur en théologie des Universités de Rome et de Fribourg, en Brisgau, chanoine honoraire de Paris et de Bayeux, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de plusieurs autres académies nationales et étrangères, 5 vols. grands in-18. — Manuel d'une femme chrétienne.

— La femme chrétienne et le monde. — Les devoirs des femmes dans la famille. — Les difficultés de la vie de famille. — Les épreuves du mariage.

A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, No. 7, rue Baude, Haute-Ville.

LA MYSTIQUE, ouvrage en cinq volumes, par GORRES, et traduit de l'Allemand, par M. CHARLES SAINT-FOL, auteur des "Heures Sérieuses d'un Jeune Homme", relié.

A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Baude Haute-Ville. 7 septembre 1860, 195

EDUCATION des JEUNES FILLES et de l'influence possible des femmes, par le même auteur. 1 vol. in-12.

A vendre chez J. T. BROUSSEAU, Libraire, No. 7, rue Baude, Haute-Ville.

Bureau du Conseil Municipal du Comté de Rimouaki. JE donne par les présentes Avis Publics que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par ENCAN PUBLIC, à St. Flavie, LUNDI, le quatrième jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'Avant-Midi, et à St. Jérôme-de-Matane, LUNDI, le onzième jour du même mois, à la même heure, pour les Cotisations et Charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les diverses terres plus bas énumérées, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Table with columns: No. of the Municipality, Concession, Désignation de la terre, Montant due sur chaque terre. Includes entries for Ste Flavie, St. Jérôme de Matane, and other municipalities with land descriptions and amounts.

